

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 20 octobre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-1538

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 12 OCTOBRE 2004 ET DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 13 OCTOBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 12 octobre 2004 et de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 13 octobre 2004 ont été déposées aux membres du comté exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1539

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 91 596,18 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - 540 089,35 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 6 037,99 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 34 - 394 367,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 34 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	91 596,18 \$	4 au 8 octobre 2004
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	540 089,35 \$	4 au 8 octobre 2004
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	6 037,99 \$	4 au 8 octobre 2004
Liste des embauches numéro 34	Embauches de personnel temporaire	394 367,33 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1540 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-39 - 243 341,26 \$ - PÉRIODE DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2004</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-39 d'un montant total de 243 341,26 \$ pour la période du 30 septembre au 6 octobre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1541 REMBOURSEMENT - OBLIGATIONS - 3 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de l'Île de Hull, 41, rue Victoria, Gatineau, Québec, J8X 2A1, a remboursé au détenteur des obligations identifiées par les numéros M-700, M-701 et M-702 échéant le 29 décembre 2003, un montant total de 3 000 \$;

CONSIDERANT QUE les obligations précitées font parties de l'émission d'obligations au montant total de 10 000 000 \$, émise par la Communauté urbaine de l'Outaouais le 29 décembre 1993;

CONSIDÉRANT QUE les dites obligations ont été perdues et qu'à ce jour, elles n'ont pas été retrouvées:

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de l'Île de Hull a remis à la Ville de Gatineau un affidavit et un cautionnement pour effet perdu et en considération de quoi, elle demande le paiement des obligations;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce cautionnement émis le 20 septembre 2004, elle s'engage à rembourser à la Ville de Gatineau toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard des obligations perdues et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 3 000 \$ représentant le montant des obligations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à rembourser à la Caisse Desjardins de l'Île de Hull, 41, rue Victoria, Gatineau, Québec, la somme de 3 000 \$, représentant le paiement complet et final des obligations échues depuis le 29 décembre 2003 et se rapportant à trois obligations de 1 000 \$ émises par la Communauté urbaine de l'Outaouais le 29 décembre 1993 sous les numéros M-700, M-701 et M-702.

Adoptée

CE-2004-1542

ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - SOUMISSION 2004 SP 226 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SPÉCIALISTE EN DÉVELOPPEMENT DE BIBLIOTHÈQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour un spécialiste en développement de bibliothèque pour l'élaboration d'un plan de développement pour la bibliothèque municipale, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, services, soumission, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

Ce comité nomme les membres suivants pour le comité de sélection du spécialiste en développement de bibliothèque :

- Mireille Boudreault, Directrice, Service des arts, de la culture et des lettres
- Carole Laguë, Chef de division, division bibliothèque et lettres
- Alain Fournier, Bibliothécaire, division bibliothèque et lettres
- Ingrid Moisil, Bibliothécaire, division bibliothèque et lettres
- Viviane Perreault, du ministère de la Culture et des communications du Québec
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Services des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2004-1543*

DEMANDE DE SOUTIEN ADDITIONNEL DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS DU SECTEUR D'AYLMER DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL LE 19 NOVEMBRE 2004 - 10 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-395, acceptait de verser une contribution financière de 2 000 \$ ainsi qu'une contribution en services de 1 755 \$ pour la réalisation du défilé du Père Noël, édition 2004;

CONSIDÉRANT QUE le défilé est dirigé par un comité organisateur composé de gens du milieu et encadré par l'Association des professionnels, industriels et commerçants du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le défilé s'adresse à l'ensemble de la population, spécialement aux enfants et familles de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le défilé est un événement rassembleur, suscitant un sentiment d'appartenance et de fierté chez la population locale à l'égard de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le défilé du Père Noël du secteur d'Aylmer est considéré à titre de défilé officiel de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier additionnel de 10 000 \$ de la Ville de Gatineau permettrait l'ajout d'un volet d'animation et d'amuseurs publics le long du trajet avant et pendant le défilé;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente sera négocié et signé entre la Ville de Gatineau et l'Association des professionnels, industriels et commerçants du secteur d'Aylmer, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation du défilé du Père Noël 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution financière additionnelle de 10 000 \$ à l'Association des professionnels, industriels et commerçants du secteur d'Aylmer dans le cadre du défilé du Père Noël 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 10 000 \$ au nom de l'Association des professionnels, industriels et commerçants du secteur d'Aylmer, C.P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à la signature du protocole d'entente à intervenir avec l'organisme.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE MONTANT DESCRIPTION

71529-971 10 000 \$ Autres festivals et fêtes de quartier contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1544 <u>SOUMISSION 2004 SI 204 - L'INDOCILE - 3928942 CANADA INC. - CONCESSION ALIMENTAIRE AU THÉÂTRE DE L'ÎLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - CONTRAT DE DEUX ANS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme L'Indocile - 3928942 Canada Inc., 227, rue Montcalm, Gatineau, Québec, J8Y 3B9, pour l'opération d'une concession alimentaire incluant la gestion de bar au Théâtre de l'Île, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 septembre 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec possibilité de trois périodes additionnelles d'une année. Le loyer sera révisé annuellement au 30 septembre selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le loyer annuel pour la saison 2004-2005 sera de 1 500 \$ excluant les taxes et pour la saison 2005-2006 de 1 750 \$ excluant les taxes.

Les revenus seront versés au poste budgétaire 01-47669 – Autres revenus - Théâtre de l'Île.

Adoptée

CE-2004-1545 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON-DURABLES NUMÉRO B-35 - 51 309,48 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non-durables numéro B-35 d'un montant de 51 309,48 \$ pour la période du 21 au 27 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1546

SOUMISSION 2004 SI 222 - LES ENTREPRISES PETRO-GAT INC. - FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSERVOIR PÉTROLIER - STATION DE POMPAGE CHAMPLAIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 74 429,23 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Petro-Gat Inc., 93, rue Maurice-Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 2K1, pour la fourniture et l'installation d'un réservoir pétrolier à la station de pompage Champlain pour la somme de 74 429,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 septembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40016-001-47241 04-13493	69 899,74 \$ 4 529,49 \$	Station pompage Champlain - réservoir TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1547*

SUBVENTION DE 3 000 \$ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO) - ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION EN MILIEU INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI), LORS DE LA 4^E ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS, DU 18 AU 24 OCTOBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur l'environnement encourage le partenariat entre la Ville de Gatineau et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour la promotion du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais désire organiser en partenariat avec la Ville de Gatineau, la MRC des Collines de l'Outaouais, la Chambre de Commerce et Recyc-Québec, une série de déjeuners causeries et d'événements de sensibilisation pour le milieu industriel, commercial et institutionnel (ICI) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil qu'une subvention de 3 000 \$ soit accordée au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais pour permettre la tenue d'activités de sensibilisation en milieu industriel, commercial et institutionnel à la récupération, au recyclage et au compostage, dans le cadre de la 4^e édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets.

Le trésorier est autorisé à verser la subvention au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
47100-972	3 000 \$	Commission sur l'environnement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11500-999	3 000 \$		Commissions du conseil // autres
47100-972		3 000 \$	Commission sur l'environnement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1548*

AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1999 POUR LE PROJET MANOIR LAVIGNE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES 6B, 6C ET 6D DE CE PROJET AINSI QUE POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX RELIÉS À LA DESSERTE DU PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R, ALAIN LABONTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues situées dans les phases 6B, 6C et 6D du projet Manoir Lavigne;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre l'ex-Ville d'Aylmer et la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. pour le projet Manoir Lavigne et que cette entente doit être modifiée afin de prévoir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et le paiement des frais d'aménagement de parc;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. doit réaliser divers autres travaux de construction de services municipaux à l'extérieur des limites de son projet afin d'assurer la desserte des futures phases du projet Manoir Lavigne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 1^{er} septembre 1999 entre l'ex-Ville d'Aylmer et la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. concernant le développement domiciliaire Manoir Lavigne, de façon à établir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et le paiement des frais d'aménagement de parc dans les phases 6B, 6C et 6D.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et les rues dans les phases 6B, 6C et 6D du projet montré aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre et portant les numéros de dossier 72438, minute 35339-S, dossier 72439, minute 35340-S et dossier 72440, minute 35341-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. afin de procéder au remplacement de tronçons d'égout sanitaire sur le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue des Obiers afin d'assurer la desserte en égout sanitaire des futures phases à venir de ce projet.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Manoir Lavigne S.E.N.C. afin de procéder à la construction du deuxième bassin de rétention requis pour le projet Manoir Lavigne.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par Jean-Guy Ouellette, ingénieur.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans les phases 6B, 6C et 6D du présent projet.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour remplacer les tronçons d'égout sanitaire sur la rue des Obiers et le boulevard Wilfrid-Lavigne.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour la construction du bassin de rétention numéro 2.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme GMM Consultants inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les nouvelles rues ainsi que les services municipaux, les servitudes et passages piétonniers.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les amendements à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 248-2004 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 620 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 620 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 248-2004	620 000 \$	Quote-part – enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 248-2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1549* <u>AUTORISATION - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BIBLIOTHÈQUES - 500 000 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2004-438, adoptée le 20 avril 2004, a approuvé le transfert d'un montant de 500 000 \$ du surplus libre de 2003 disponible à un surplus affecté pour des travaux de rénovation des bibliothèques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service de la gestion des édifices et de l'électricité à effectuer les travaux décrits au rapport soumis avec la présente, selon les procédures établies et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION

72298-532 500 000 \$ Rénovation bibliothèque entr. des édifices

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200 72298-532	500 000 \$	500 000 \$	Surplus affecté // Entr. des édifices Rénovation bibliothèque // entr. des édifices

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1550

SOUMISSION 2004 SI 142 - 2958597 CANADA INC. - SITE DE MATÉRIAUX SECS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT DE DEUX ANS - APPROXIMATIVEMENT 45 170,34 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 2958597 Canada Inc. - Site de matériaux secs, 1903, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 4H5, pour la disposition de matériaux secs selon les prix unitaires ci-dessous, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme à savoir :

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE
	(excluant les taxes)
Transroulier de 20 verges cubes	70 \$
Transroulier de 30 verges cubes	105 \$
Boîte de camion à 10 roues	200 \$

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-442 – Collecte des ordures et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1551

SOUMISSION 2004 SP 155 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT DE CINQ CAMIONS TRONQUÉS AVEC BOÎTE DE SERVICE DE TYPE FOURGON - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN ET SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 276 656,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de cinq camions tronqués d'un PNBV de 6373 kg avec boîte de service, incluant les options « enrouleur de câble et convertisseur de courant de marque Vanner » pour un de ces camions au montant total de 276 656,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juillet 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30197-002-47242 06-30069-002-47243	97 596,27 \$ 51 473,90 \$	Véhicules et équipements - Incendie 3 fourgons Acquisition véhicules - Incendie 1 fourgon 1/2 tonne
06-30069-003-47244	58 801,25 \$	Acquisition véhicules - Incendie 1 camion 10000-21900 lbs
06-30209-007-47245	51 949,23 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. 9 gros camions
04-13493	16 836,33 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30197-003	33 839,70 \$		Véhicules et équipements – Incendie //Camion 6 roues autopompe
06-30197-001	11 751,14 \$		Véhicules et équipements – Incendie //Camion utilitaire
06-30197-002		45 590,84 \$	Véhicules et équipements - Incendie // 3 fourgons

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1552

SOUMISSION 2004 SP 199 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DU PLATEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 1 437 294,89 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON ET DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS -

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de pavage et d'éclairage des nouvelles rues dans le secteur du Plateau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 1 437 294,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30156-005-47246	59 421,31 \$	Pavage – Le Plateau ph. 30 - Éclairage
06-30156-001-47247	53 064,04 \$	Pavage – Le Plateau ph. 30 - Pavage- Autres
06-30167-009-47248	38 910,61 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 rue Cumulus - Éclairage
06-30167-008-47249	16 442,49 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 rue Cumulus - Couche d'usure
06-30167-007-47250	80 786,49 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 rue Cumulus - pavage
06-30167-006-47251	48 643,66 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 rue Stratus - Éclairage
06-30167-005-47252	25 234,64 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 rue Stratus - Couche d'usure
06-30167-004-47253	71 318,11 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 rue Stratus - Pavage
06-30167-003-47254	45 986,24 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 boul. Des Grives - éclairage
06-30167-002-47255	28 767,06 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 boul. Des Grives - Couche d'usure
06-30167-001-47256	104 768,04 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 25 & 28 boul. Des Grives - Pavage
06-30143-003-47257	137 438,04 \$	Pavage - Le Plateau ph. 15 - Rues Été & Hivers pavage - Bordure et trottoir
06-30143-002-47258	45 542,26 \$	Pavage - Le Plateau ph. 15 - Rues Été & Hivers pavage - Couche d'usure
06-30143-001-47259	79 184,49 \$	Pavage - Le Plateau ph. 15 - Rues Été & Hivers éclairage de rue
06-30155-004-47260	74 705,77 \$	Pavage - Le Plateau ph. 16 – Boul. Des Grives & rue Cosmos - Éclairage de rue
06-30155-003-47261	38 315,39 \$	Pavage - Le Plateau ph. 16 – Boul. Des Grives & rue Cosmos - Bordure et trottoir
06-30155-002-47262	12 324,57 \$	Pavage - Le Plateau ph. 16 – Boul. Des Grives & rue Cosmos - Pavage - Autres
06-30178-003-47263	33 016,76 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 11B - Éclairage
06-30178-002-47264	22 165,65 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 11B - Couche d'usure
06-30178-001-47265	85 203,64 \$	Service municipaux - Projet Le Plateau ph. 11B - pavage et autres
06-20075-004-47266	11 399,87 \$	Éclairage de rue – Bordures – Trottoirs – Asphalte - Réfection tourbe
06-20075-003-47267	69 733,38 \$	Éclairage de rue – Bordures – Trottoirs – Asphalte - Éclairage de rue
06-20075-002-47268	97 299,20 \$	Éclairage de rue – Bordures – Trottoirs - Asphalte - Bordures et trottoirs
06-20075-001-47269	70 154,68 \$	Éclairage de rue – Bordures – Trottoirs – Asphalte pavage et passage piétonnier
04-13493	87 468,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30143-003	2 492,26 \$		Pavage - Le Plateau ph. 15 - Rues Été & Hivers // pavage - bordure et trottoir
06-30143-002		2 492,26 \$	Pavage - Le Plateau ph. 15 - Rues Été & Hivers // pavage - Couche d'usure
06-30155-005	6 205,77 \$		Pavage - Le Plateau ph. 16 - Boul. Des Grives & rue Cosmos // réfection de tourbe
06-30155-004		6 205,77 \$	Pavage - Le Plateau ph. 16 - Boul. Des
06-20075-004	13 043,38 \$		Grives & rue Cosmos // éclairage de rue Éclairage de rue – Bordures – Trottoirs – Asphalte // réfection tourbe
06-20075-003		13 043,38 \$	Éclairage de rue – Bordures – Trottoirs – Asphalte // éclairage de rue

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1553

SOUMISSION 2004 SP 217 - CONSTRUCTION DJL INC. - ASPHALTAGE MONTÉE MINEAULT - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 117 964,58 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux d'asphaltage de la montée Mineault, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 117 964,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 septembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-005-47270	110 785,69 \$	Réfection du réseau routier pavage –
04-13493	7 178,89 \$	Secteur agricole TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1554

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE - JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de madame Lucie Fortin, C.P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour leurs activités planifiées pour l'automne.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1555 <u>SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les amis unis, à l'attention de madame Maria Fatima Coutinho, présidente, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	500 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DEBIT	CREDIT	DESCRIPTION
11408-671 11408-972	500 \$	500 \$	Denise Laferrière - de Hull // Fourn. de bureau Denise Laferrière - de Hull // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1556 SUBVENTION DE 500 \$ - BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Brigade des pompiers volontaires de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Denis Lacelle, 57, chemin de Montréal, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la fête de l'Halloween le 31 octobre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1557 <u>SUBVENTION DE 350 \$ - MAISON UNIES-VERS-FEMMES - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Maison Unies-Vers-Femmes, à l'attention de madame Danielle Marcil, 126, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M4, à titre de subvention pour souligner le 25^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée du Parc subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11408-671 11408-972	100 \$	100 \$	Denise Laferrière - de Hull // Fourn. de bureau Denise Laferrière - de Hull // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1558 PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN LARENTE AU POSTE DE MAGASINIER (SECTEUR GATINEAU) À LA DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Larente a été promu à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-1060, adoptée par le comité exécutif le 23 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE M. Larente est entré en fonction le 25 juin 2004 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Sylvain Larente au poste de magasinier à la division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 25 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1559 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ALAIN GOULET AU POSTE D'OPÉRATEUR ET PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur et préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À l'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Alain Goulet au poste d'opérateur et préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Alain Goulet est assujetti à une période d'essai de 90 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Goulet sera celui du groupe VIII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71232-114 – Aréna Cholette (Hull) – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1560 RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE MIVILLE, OPÉRATEUR A AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Miville, opérateur A au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} mars 2005;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Pierre Miville aura complété 28 ans et deux mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la retraite de monsieur Pierre Miville à compter du 1^{er} mars 2005.

Monsieur Pierre Miville est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Pierre Miville leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1561 PERMANENCES DE SIX POLICIERS - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE six policiers ont été engagés à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-267, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004 et ont débuté leurs fonctions le 29 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 août 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les permanences des policiers suivants aux postes d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 29 août 2004 :

- Monsieur Jean-François Cyr
- Madame Doriane Côté
- Madame Anne Trottier
- Monsieur Mathieu Rioux
- Madame Isabelle Poirier
- Madame Roxane Mercier

Adoptée

CE-2004-1562

PERMANENCE DE MADAME FRANCE BOUCHARD AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL - ANALYSTE EN CONTRÔLES INTERNES AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame France Bouchard a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-744, adoptée par le comité exécutif le 5 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 6 mai 2004 et aura complété sa période d'essai le 6 novembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame France Bouchard au poste de technicien conseil – analyste en contrôles internes au Service des finances, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 6 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1563

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN LAURIN AU POSTE D'OPÉRATEUR DE BALAI MÉCANIQUE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur de balai mécanique au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jean Laurin au poste d'opérateur de balai mécanique au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Jean Laurin est assujetti à une période d'essai de 90 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Laurin sera celui du groupe XI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Balayage et arrosage – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1564 MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES GUÉRETTE AU POSTE D'OPÉRATEUR DE CAMION CITERNE (TANDEM) AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur de camion citerne (tandem) au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Yves Guérette au poste d'opérateur de camion citerne (tandem) au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Yves Guérette est assujetti à une période d'essai de 90 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Guérette sera celui du groupe XI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Balayage et arrosage – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1565

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MARTINE BONDU AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE / OPÉRATION À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL, SECTION LIAISONS AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique / opération à la division du soutien organisationnel, section liaisons au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 359 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Martine Bondu au poste de commis technique / opération à la division du soutien organisationnel, section liaisons au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Martine Bondu est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Martine Bondu sera celui de la classe 03, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette mutation à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Ginette Deschênes, commis spécialisé – archives – fichier central au Service de police prévue après son retour de congé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Police – Soutien – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1566 <u>MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CHRISTINE JACQUES AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé – communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 346 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Christine Jacques au poste de commis spécialisé – communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Christine Jacques est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Christine Jacques sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Police – Soutien – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1567

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DOMINIQUE EAST AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / PERMIS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / permis au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro N-2004-012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Dominique East, au poste de commis spécialisé / permis au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Dominique East est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Dominique East sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

CE-2004-1568 <u>MUTATION DE MADAME LINDA PROULX AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA SECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire à la section santé et sécurité au Service des ressources humaines (poste numéro N-2004-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Linda Proulx au poste de secrétaire à la section santé et sécurité au Service des ressources humaines.

La date d'entrée en fonction de Mme Proulx sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Proulx sera celui de la classe IV, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1569

<u>DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL LE PAPE, CHARGÉ DE PLANIFICATION AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION PLANIFICATION, RÉGLEMENTATION ET TRANSPORT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Le Pape, chargé de planification en surplus d'affectation depuis le 1^{er} janvier 2002 au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Daniel Le Pape, chargé de planification en surplus d'affectation depuis le 1^{er} janvier 2002 au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 15 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Daniel Le Pape les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Daniel Le Pape de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1570*

MODIFICATION D'APPELLATION DE DIVISION ET DE SECTION DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire a demandé d'apporter des modifications à sa structure organisationnelle de telle sorte que deux appellations de division et de section soient plus conformes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines est favorable à cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

• De modifier le titre de la division planification et réglementation pour :

Division planification, réglementation et transport

• De modifier le titre de la section support technique et systèmes pour :

Section soutien technique et systèmes

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1571* TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - ORDONNANCES 4 JUIN 2004, GAÉTAN HOTTE ET 2 871 238 CANADA INC.

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull, par la résolution du conseil municipal numéro CM-99-553, acceptait de mandater le conseiller juridique pour acquérir par expropriation, trois parcelles de terrain dont partie de l'ancien lot numéro 1 090 485 connu aujourd'hui comme le lot numéro 2 125 958;

CONSIDÉRANT QUE suite aux ordonnances du tribunal administratif du Québec, la Ville de Gatineau doit verser les sommes attribuées par le Tribunal administratif du Québec à Gaétan Hotte inc. et 2871238 Canada inc. pour l'expropriation du lot numéro 2 125 958, pour le terrain, les honoraires, les frais et troubles et ennuis et indemnité au locataire – Gaétan Hotte inc.;

CONSIDÉRANT QUE M^e Pierre McMartin a recommandé dans sa lettre du 7 septembre 2004 que la Ville de Gatineau verse une partie des sommes déterminées aux ordonnances du Tribunal administratif du Québec en date du 4 juin 2004 numéros SAI-M-073392-0002 et SAI-M-055278-0001 et de retenir le solde jusqu'à décision sur l'appel autorisé par jugement le 31 août 2004.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser les sommes ci-après en règlement partiel de l'ordonnance du tribunal administratif du Québec en date du 4 juin 2004 numéro de dossier SAI-M-073392-0002 et SAI-M-055278-0001.

	2871238 Canada inc.	Gaétan Hotte inc.
Indemnités du jugement	453 995,00 \$	180 448,87 \$
Moins:		
Indemnité – provisoire déjà versée	169 250,00 \$	21 000,00 \$
Montant en appel	93 969,46 \$	
SOUS -TOTAL	190 775,54 \$	159 448,87 \$
Plus		
Intérêts jusqu'au 7 septembre 2004	60 795,35 \$	40 344,02 \$
SOUS-TOTAL	251 570,89 \$	199 792, 89 \$
TPS	12 398,44 \$	-
TVQ	14 213,92 \$	-
		
TOTAL	278 183,25 \$	199 792,89 \$

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-99553-001	364 438,33 \$	Expropriation – capital
18-99553-001	101 139,37 \$	Expropriation – intérêts
04-13493	12 398,44 \$	TPS à recevoir - ristournes
TOTAL	477 976,14 \$	

Le trésorier est autorisé a puiser à même le surplus non-affecté de l'ex-Ville de Hull le montant de 465 577,70 \$ afin de financer l'indemnité d'expropriation, capital et intérêts, relatifs au dossier d'expropriation faisant l'objet de la présente.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus non-affecté de l'ex-Ville de Hull le montant requis pour payer les intérêts journaliers de 36,49 \$ pour 2871238 Canada Inc. et de 24,21 \$ pour Gaétan Hotte inc., à compter du 8 septembre 2004 et ce, jusqu'au paiement de l'ordonnance faisant l'objet de la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à verser la somme de 451 363,78 \$, en y ajoutant les intérêts quotidiens à compter du 8 septembre 2004 jusqu'à parfait paiement de l'ordonnance faisant l'objet de la présente, à Beaudry Bertrand en fiducie, pour paiement aux personnes visées par le tribunal.

De plus, les procureurs de la Ville sont mandatés d'interjeter appel de la décision du Tribunal administratif du Québec dans le dossier de 2871238 Canada Inc.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2004-1572 RÈGLEMENT HORS COUR - LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. c. VILLE DE GATINEAU - DOMMAGES MATÉRIELS - CHUTE EN MOTOCYCLETTE - RUE LE BEAUDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 décembre 2002, la Capitale Assurances générales Inc., intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages matériels subis par leur assuré suite à une chute sur la rue Le Beaudy, dans un trou de la chaussée lors de travaux de réfection effectués par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 7 091,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 3 000 \$ en capital, intérêt et 500 \$ de frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 3 000 \$ en capital, intérêt et 500 \$ de frais.

Ce comité autorise le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-47271	3 500 \$	Auto-assurance dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Schryer, C.P. 82037, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle bénéfice qui aura lieu le 20 novembre 2004.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	75 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1574 <u>SUBVENTION DE 200 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Relais des jeunes Gatinois à l'attention de monsieur Luc Gélinas, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 6J3, à titre de subvention dans le cadre du projet de prévention appelé "Ma gang au service de ma communauté".

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1575 SUBVENTION DE 550 \$ - CLSC DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre du CLSC de Hull à l'attention de monsieur Yves Séguin, organisateur communautaire, 85, rue St-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 4E6, à titre de subvention pour le comité organisateur de la Nuit des sans-abris qui se tiendra le 22 octobre 2004.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne
		subventions
11404-972	100 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11407-972	25 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1576 <u>SUBVENTION DE 500 \$ - COALITION GATINEAU SANS FUMÉE - DISTRICT</u> ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Coalition Gatineau sans fumée à l'attention de monsieur Jacques Roy, président, 15, rue des Cèdres, Gatineau, Québec, J9A 2P3, à titre de subvention pour l'amélioration du système informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	500 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11404-694	500 \$		Lawrence Cannon - De Val-Tétreau // Articles
11404-972		500 \$	promotionnels Lawrence Cannon - De Val-Tétreau //
			subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1577 <u>CARAVANE DE L'ESPOIR MCDONALD'S - 7 NOVEMBRE 2004 - CENTRE ROBERT-GUERTIN</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une demande d'utilisation sans frais du Centre Robert-Guertin pour le 7 novembre 2004 dans le cadre de la Caravane de l'Espoir McDonald's;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des profits seront remis aux œuvres du Manoir Ronald McDonald's et aux Associations du hockey mineur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde aux organisateurs de la « Caravane de l'Espoir McDonald's » un taux préférentiel de 50 % du coût de location représentant un rabais de 2 500 \$.

Adoptée

CE-2004-1578 <u>VENTE POUR TAXES 2004 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS</u>

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier les propriétaires, de publier certains immeubles au registre foncier ou dans la situation d'autres procédures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles cités en annexe de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières.

Adoptée

CE-2004-1579

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER LES DIMANCHES DES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2004 – BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des limites permises, soit du lundi au samedi entre 7 heures et 21 heures, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux a fait une demande pour travailler les dimanches des mois d'octobre, novembre et décembre 2004 afin de respecter l'échéancier des travaux dans le cadre du projet "Bassin de rétention du ruisseau Leamy" :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande d'autorisation de l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux pour travailler les dimanches des mois d'octobre, novembre et décembre 2004 entre 8 heures et 17 heures afin de respecter l'échéancier des travaux.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.

CE-2004-1580

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS AURÈLE DESJARDINS ET LUC MONTREUIL - FORMATION UMQ - ATELIER PRATIQUE DE MOBILISATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - 22 OCTOBRE 2004 - MONTRÉAL - 2 025 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le maire Yves Ducharme, messieurs les conseillers Aurèle Desjardins et Luc Montreuil à participer à une formation de l'Union des municipalités du Québec sur un atelier pratique de mobilisation en développement économique qui se tiendra le 22 octobre 2004 à Montréal.

Il est également résolu de ne pas considérer cette formation au niveau de la politique sur les frais de représentations des membres du conseil à des congrès, colloques et journées d'étude.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 672,90 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11200-435-47273	675 \$	Cabinet du maire formation
11100-435-47274	1 350 \$	Conseil municipal formation

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2004.

Adoptée

Me YVES DUCHARME Maire et président Comité exécutif M° SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif